



## **C'est avec le salaire que l'on remplit le frigo !**

Pour FO, seule l'augmentation des salaires est structurellement la réponse pérenne au maintien du pouvoir d'achat des salariés du public comme du privé.

FO souligne l'importance du salaire, contrepartie du travail fourni et générateur de cotisations dont on sait, d'autant plus en ce contexte, combien elles sont essentielles au financement de notre système de protection sociale collective. La préservation du salaire différé est une priorité de FO.

La négociation collective doit rester le principal levier de l'augmentation des salaires. C'est par la pratique contractuelle ou conventionnelle, voire le rapport de force si nécessaire que les salaires doivent être garantis. A cet égard, il est indispensable que toutes les branches professionnelles, les entreprises et la Fonction publique qui ne l'ont pas encore fait, ouvrent des négociations dans les plus brefs délais. Redonnons la place qui est la sienne à la négociation collective !

FO revendique notamment un mécanisme d'échelle mobile des salaires applicable à l'ensemble de la grille de salaires et la garantie d'un écart minimum entre les différents niveaux des grilles de salaires afin que les revalorisations ne conduisent pas à un tassement de celles-ci.

FO défend une véritable politique salariale et non une politique des « revenus », raison pour laquelle elle n'a pas soutenu les rustines gouvernementales que sont l'indemnité inflation, le chèque énergie, le chèque carburant qui n'existent pas dans le code du travail ni dans aucune convention collective. En aucun cas, les dispositifs de partage de la valeur tels que la participation, l'intéressement, la prime de partage de la valeur, l'épargne salariale ne doivent, même s'ils figurent dans le code du travail, se substituer à de véritables augmentations de salaires. Ils ne doivent pas être mis en balance dans les négociations salariales pour faire obstacle à des augmentations !

Augmenter les salaires, c'est maintenant !

Contact :

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

 [fsouillot](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01

Paris, le 21 février 2023